BRUSOL

Carte tarifaire novembre 2026

Électricité bon marché - gaz

Cette carte tarifaire est valable pour le produit "Électricité bon marché - gaz fossile" de novembre 2026 pour la fourniture d'électricité verte aux clients résidentiels de Brusol dans la Région de Bruxelles-Capitale. Tous les prix et tarifs incluent la TVA à 6 %. (EV-1126-GSG-BXL-fr)

Bienvenue!

Prix de l'énergie

Gaz fossile	
Frais fixes	50 €/an
Gaz fossile	10,12 €cent/kWh

Électricité bon marché - gaz

Explication

« Électricité bon marché - gaz fossile » est un contrat à durée indéterminée dans lequel le prix de gaz fossile est variable.
a/ La composante tarifaire variable « Gaz fossile » est indexée chaque mois. Le tarif variable « Gaz fossile » est calculé selon la formule suivante : 1,02 x ZTP-RLP-M + 4,5 EUR/MWh. Le paramètre d'indexation est basé sur l'indice quotidien ZTP EGSI (disponible sur www.eex.com) pendant le mois de livraison. Pour la consommation, pondérée selon un RLP (Real Load Profile).
Ce poids RLP est basé sur la moyenne arithmétique des profils de consommation RLP gaz fossile des différents gestionnaires de réseau de distribution (publication par Synergrid). La valeur de ZTP-RLP-M du mois en cours n'est connue qu'à la fin du mois. Les paramètres d'indexation sont consultables sur https://www.energyvision.be/fr-be/parametres-dindexation.
b/ Les prix du « Électricité bon marché - gaz fossile » doivent être majorés des taxes, redevances, suppléments et tous montants imposés pour l'utilisation des réseaux, ainsi que de la contribution pour l'énergie verte et/ou la cogénération, que EnergyVision peut ou doit facturer.
c/ Nous vous accordons une réduction de bienvenue unique si vous souscrivez un nouveau contrat. Cela ne s'applique que pendant votre première année d'inscription pour cette version du produit. La réduction est accordée tant aux nouveaux clients qu'aux clients existants lors de la signature du contrat. La remise est calculée au prorata journalier sur la période de facturation. Cette réduction unique n'est pas cumulable avec d'autres promotions ou réductions.

Conditions

1/ Le Contrat se compose du produit « Électricité bon marché - gaz fossile », des Conditions Générales, de la grille tarifaire « Électricité bon marché - gaz fossile », ensemble appelés le Contrat.
2/ Pour ce produit, le service est assuré en ligne ou par téléphone. Vous recevez vos factures exclusivement par e-mail.
3/ L'offre est uniquement valable pour les Clients Résidentiels. Les prix s'appliquent aux raccordements basse pression pour le gaz fossile avec une consommation annuelle maximale de 50 000 kWh.
4/ Le gaz fossile est uniquement proposé en combinaison avec l'achat d'électricité verte du produit « Électricité bon marché ».

BRUSOL

Tarifs du réseau
Taxes, readvances et cotisations

Tarifs de réseau gaz fossile

(pour l'utilisation du réseau de distribution et de transport)

Les tarifs de réseau sont intégralement reversés à votre gestionnaire de réseau. Toutes les charges liées à l'utilisation du réseau, ainsi que les taxes, redevances, contributions et surtaxes, restent variables, adaptables et entièrement répercutables sur le client, même avec effet rétroactif. Ces composantes tarifaires sont celles approuvées par les Régulateurs au moment de l'élaboration de cette grille tarifaire pour un compteur relevé annuellement. En cas de différence entre les tarifs indiqués dans cette grille tarifaire et les contributions légales et/ou les tarifs de réseau, seuls ces derniers prévalent.

Région de Bruxelles-Capitale	Coûts de transport et de distribution[1]							
Gestionnaire de réseau de distribution	Petite consommation 0 – 5 000 kWh/an		Consommation moyenne 5 001 - 150 000 kWh/an		Grande consommation > 150 000 kWh/an		Coût de transport	Coût activité de mesure et comptage
	Consommation €cent/kWh	Terme fixe €/an	Consommation €cent/kWh	Terme fixe €/an	Consommation €cent/kWh	Terme fixe €/an	(€cent/kWh)	(€/an)
SIBELGA	1,99	15,90	1,45	43,07	0,81	1 001,55	0,165	24,96

Droit pour le financement des Obligations de Service Public (€/an)	
<= 10 m³/h[2]	3,56
<= 10 m³/h[3]	12,59
Entre 10 m³/h et 16 m³/h	30,40
Entre 16 m³/h et 25 m³/h	75,18
Entre 25 m³/h et 40 m³/h	150,35
Entre 40 m³/h et 65 m³/h	376,00
Entre 65 m³/h et 100 m³/h	522,79
Entre 100 m³/h et 160 m³/h	671,36
> 160 m³/h	970,41

[1] *Ces surcharges sont intégralement reversées aux gestionnaires de réseaux de distribution et de transport.*
[2] *Et consommation **moins** que 5 000 kWh/an.*
[3] *Et consommation **plus** que 5 000 kWh.*

Accise fédérale

Accise fédérale (€cent/kWh)	
Consommation entre 0 & 12 000 kWh	1,09286 €cent/kWh
Consommation entre 12 000 & 150 000 kWh	1,18296 €cent/kWh